POUR LES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN ET LA LIBERTE D'EXPRESSION

Ce tract s'adresse à vous, si vous êtes particulièrement attaché aux droits démocratiques sous toutes les latitudes.

Alima Boumediene-Thiery, sénatrice des Verts, et Omar Slaouti, de la direction nationale du NPA, tous deux militants de la solidarité avec la Palestine et membres du Collectif Unitaire Solidarité Palestine du Val d'Oise (95), sont convoqués le 14 octobre 2010 au tribunal correctionnel de Pontoise.

Ils font partie de ces nombreux militant-e-s d'horizons associatifs, syndicalistes et politiques divers qui mènent partout en France des **actions non-violentes et citoyennes** s'inscrivant dans le cadre de la campagne BDS (Boycott - Désinvestissement - Sanctions).

Cette campagne lancée en 2005 par la société civile palestinienne est menée à travers le monde et s'inspire de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Elle exprime à la fois l'indignation et la réponse de citoyen-ne-s face à l'oppression et l'occupation vécues par le peuple palestinien depuis plus de 60 ans. Elle condamne l'impunité d'Israël, l'inertie et la complicité des gouvernements à l'échelle internationale qui étouffent les droits du peuple palestinien.

Parmi ces militant-e-s, plusieurs sont poursuivi-e-s, quelle que soit leur appartenance politique, syndicale ou associative pour « discrimination et provocation à la haine raciale » par des officines qui soutiennent la colonisation israélienne et le nettoyage ethnique des territoires palestiniens.

Nous tenons à souligner que la campagne BDS a pour fondement la lutte pour le respect du droit et s'inscrit contre tous les racismes et discriminations.

<u>A la question</u> : « Pouvons-nous condamner l'Etat d'Israël pour sa politique colonialiste et raciste sans être antisémites ? », nous, militant-e-s antiracistes, répondons OUI !

<u>A la question</u>: « Un Etat quel qu'il soit peut-il contrevenir au droit international, être condamné à plusieurs reprises tout en restant dans l'impunité la plus totale? », nous, militant-e-s anticolonialistes, répondons NON!

Il s'impose dès lors de réagir dans l'unité, tous et toutes ensemble, d'être présent-e-s devant chaque tribunal où des militant-e-s sont traîné-e-s avec des accusations infamantes et de revendiquer le boycott de l'Etat d'Israël et de ses produits tant que cet état privera le peuple Palestinien de son droit à l'autodétermination.

Alima Boumediene-Thiery en tant que sénatrice et Omar Slaouti en tant que tête de liste NPA aux dernières élections européennes pour l'Île de France, ont avec d'autres militant-e-s de leur collectif, mené de manière pacifique une action de boycott au magasin Carrefour de Montigny et sont de ce fait mis en examen.

Il s'agit bien d'un procès visant à criminaliser l'action militante, à porter atteinte à la liberté d'expression et tenter de faire taire tous ceux qui agissent pour le respect des droits des Palestiniens

A l'image de la solidarité exprimée à l'égard des militant-e-s poursuivi-e-s à Bordeaux, à Mulhouse, à Perpignan, à Paris et ailleurs, nous vous donnons rendez-vous pour défendre celles et ceux qui portent la campagne BDS au nom de la liberté d'expression et du respect des droits du peuple palestinien :

JEUDI 14 OCTOBRE A PARTIR DE 12h00 DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PONTOISE,

à la Cité judiciaire, 3 rue Victor Hugo - 95300 Pontoise

Premiers signataires : AFPS 95; Alternative libertaire 95;ATMF; CIVIC ; CAPJPO EuroPalestine; CGT Habitat; CCIPPP; Collectif Unitaire Solidarité Palestine 95 ; Collectif Citoyen 95 ; Être de Gauche 95 ; FASE; Femmes Solidaires Argenteuil; Les Alternatifs 95; Les Verts 95; NPA; PCF 95;PCOF ; PIR; Résoci; UJFP.